

TARIFS DU PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES

Vu le décret n°2020-1166 du 23 septembre 2020 modifiant le décret n°92-45 du 15 janvier 1992 portant organisation de la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg, et notamment le point 7 de l'article 13 ;

Le conseil d'administration adopte les tarifs* suivants :

a. Facturation entre établissements	France	Prêt de documents	Pour les membres du réseau PEB (en cas de réciprocité)	Gratuit
			Pour les autres établissements	9 €
		Photocopies	Chaque tranche de 50 pages d'original	Gratuit
	Etranger	Prêt de documents	Europe sauf Royaume-Uni	16 € (2 coupons IFLA)
			Hors Europe et Royaume-Uni	32 € (4 coupons IFLA)
			Organismes privés, laboratoires	32 €
		Photocopies	1 ^{ère} tranche de 10 pages d'original	4 € (1/2 coupon IFLA)
			Chaque tranche suivante de 10 pages d'original	4 € (1/2 coupon IFLA)
b. Facturation aux lecteurs de la Bnu	Prêt de documents	Europe	4 €	
		Hors Europe et Royaume-Uni	Sur devis (15 € minimum par document)	
	Photocopies	1 ^{ère} tranche de 10 pages d'original	2 €	
		Chaque tranche suivante de 10 pages d'original	2 €	
Pénalités de retard en cas de non-retour d'un document du PEB dans les délais prévus				0,20€ jour et par document

Tarifs adoptés en Conseil d'administration le 9 mars 2022



Françoise THIBAULT
Présidente du Conseil d'administration

* L'ensemble de ces prix s'entendent toutes taxes comprises.